



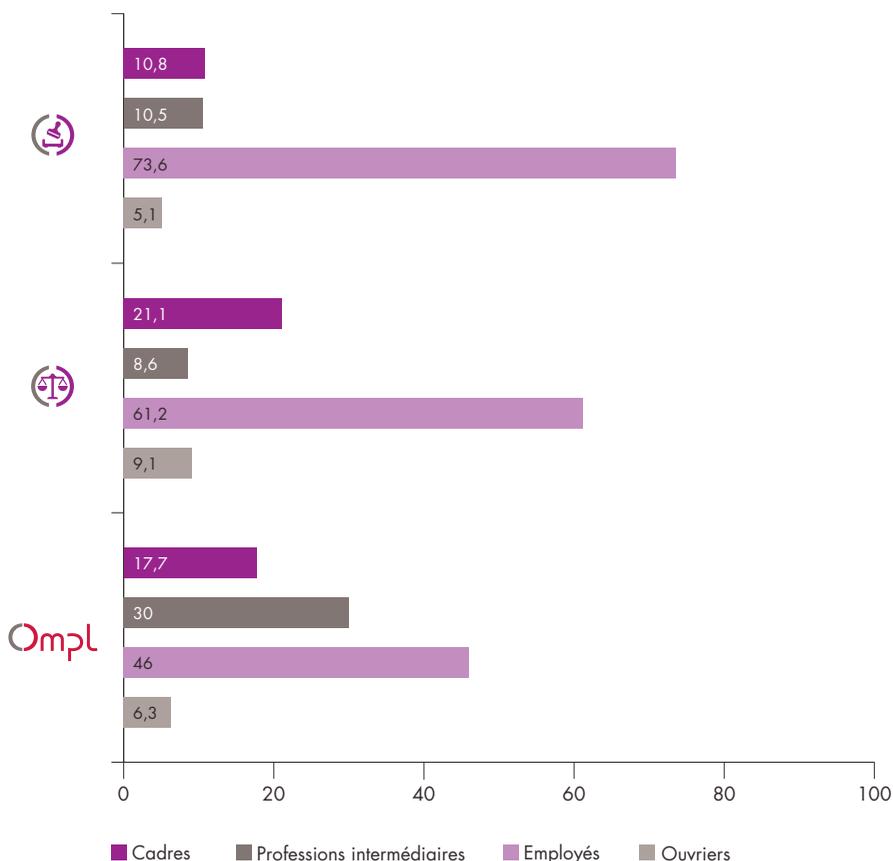
Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la DADS 2015 fournies par l'Insee. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés.



PRÉPONDÉRANCE DES EMPLOYÉS

- Les cadres sont très faiblement représentés : 10,8 % contre 21,1 % pour le secteur.
- La proportion de professions intermédiaires est également faible (10,5 %) mais dépasse la part observée pour l'ensemble du secteur (8,6 %).
- Le taux d'employés est important et supérieur à celui du secteur (73,6 % contre 61,2 %).
- Les ouvriers sont peu nombreux, il s'agit essentiellement du personnel d'entretien.

Répartition des salariés par catégorie sociale¹ (%)



1. La catégorie sociale « cadres et professions intellectuelles supérieures » telle que définie par l'Insee est plus large que les seuls « cadres » au sens statutaire. Elle comprend également des professions qui requièrent des connaissances très approfondies sans pour autant bénéficier du statut de cadres.

L'appellation « professions intermédiaires » regroupe des individus qui occupent une position intermédiaire entre les cadres et les agents d'exécution (ouvriers ou employés). Elle comprend les techniciens, agents de maîtrise, infirmières, dessinateurs, préparateurs en pharmacie...

Dans le contexte des branches des professions libérales l'appellation « ouvriers » de l'Insee concerne essentiellement les ouvriers de maintenance, de nettoyage, les chauffeurs livreurs...



FÉMINISATION REMARQUABLE

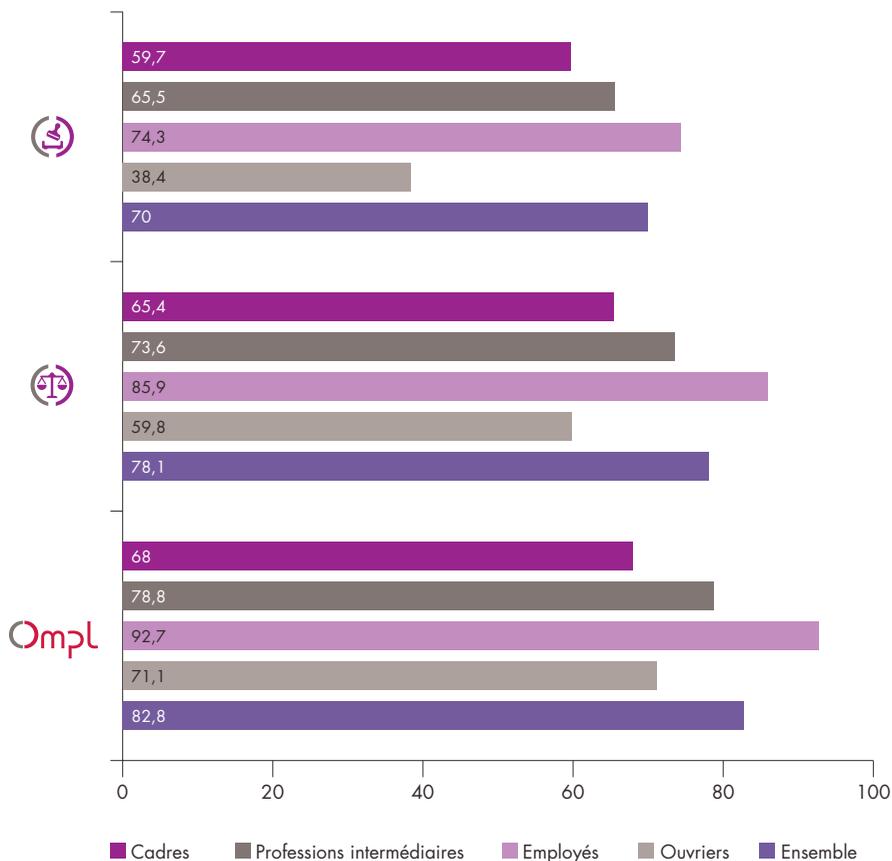
La proportion de femmes est assez importante en raison, notamment, du taux de féminisation des employés.



STABILITÉ DU TAUX DE FÉMINISATION

Globalement, la part des femmes dans l'emploi de la branche varie peu sur la période. Néanmoins, la féminisation des professions intermédiaires tend à progresser.

Taux de féminisation par catégorie sociale (%)



Évolution du taux de féminisation par catégorie sociale (%)

Années	Cadres	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Ensemble
2008	ND ¹	ND ¹	ND ¹	ND ¹	ND ¹
2009	64,0	52,0	ND ¹	ND ¹	70,0
2010	60,0	62,0	ND ¹	ND ¹	71,0
2011	65,0	66,0	ND ¹	ND ¹	72,0
2012	59,0	61,0	74,0	39,0	70,0
2013	60,0	64,0	73,0	46,0	70,0
2014	60,6	64,6	74,2	36,5	70,0
2015	59,7	65,5	74,3	38,4	70,0

¹ Salariés dont la catégorie sociale n'a pas pu être déterminée pour cause de secret statistique.



SPÉCIFICITÉS RÉGIONALES

La répartition des salariés par catégorie sociale varie fortement d'une région à l'autre.

Ainsi, la part des employés est maximale pour la Corse (78,7 %), mais son minimum est atteint pour la Bourgogne-Franche-Comté (67,3 %).

Répartition des salariés par région et catégorie sociale (%)

Régions	Cadres	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Non déterminé ¹
Auvergne-Rhône-Alpes	11,7	15,4	67,5	5,4	0,0
Bourgogne-Franche-Comté	9,6	19,4	67,3	3,7	0,0
Bretagne	8,8	13,1	72,2	5,9	0,0
Centre-Val de Loire	11,1	11,7	74,9	2,3	0,0
Corse	ND ¹	ND ¹	78,7	10,6	10,6
DOM	12,0	ND ¹	74,1	ND ¹	13,9
Grand Est	8,8	8,5	78,0	4,7	0,0
Hauts-de-France	11,3	7,4	74,7	6,6	0,0
Île-de-France	17,8	7,5	70,6	4,1	0,0
Normandie	5,0	14,4	75,5	5,1	0,0
Nouvelle-Aquitaine	8,3	10,2	77,0	4,4	0,0
Occitanie	10,7	9,5	74,2	5,5	0,0
Pays de la Loire	ND ¹	14,8	75,7	ND ¹	9,4
Provence-Alpes-Côte d'Azur	7,1	10,6	76,3	6,0	0,0
	10,8	10,5	73,6	5,1	0,0
	21,1	8,6	61,2	9,1	0,0
Ompl	17,7	30,0	46,0	6,3	0,0

¹ Salariés dont la catégorie sociale n'a pas pu être déterminée pour cause de secret statistique.